

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

Vérifier au prononcé

**Examen Périodique Universel de Fidji**

**Déclaration de**

**M. Hassane Boukili  
Chargé d'Affaires a.i.**

**Genève, le 29 Octobre 2014**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais remercier Son Excellence Ayaz Sayed Kaiyun, Ministre de la Justice de Fidji pour la qualité de son exposé.

Nous félicitons Fidji pour la tenue des élections de septembre dernier qui ont marqué un tournant dans l'histoire de ce pays. Elles ont ouvert la voie à la démocratie et consacré le retour à l'ordre constitutionnel. Ces développements politiques importants ont eu un impact direct sur la jouissance des droits de l'homme aux Iles Fidji.

Le Royaume du Maroc note avec appréciation la mise en œuvre et le respect de l'échéancier fixé dans la feuille de route pour la démocratie. Outre, les échéances politiques importantes qu'elle contient, cette feuille de route vise notamment la revitalisation de l'économie nationale et la fin des discriminations ethniques.

Le Maroc relève le caractère progressif et avancé de la Constitution de 2013. Elle constitue une véritable Charte des droits de l'homme qui consacre une égale importance aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits sociaux, économiques et culturels. Nous soulignons notre satisfaction quant à la consécration de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans la Constitution.

Le Maroc salue décision du Gouvernement fidjien d'assurer la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire. Ceci constitue une opérationnalisation effective de l'article 31 de la Constitution, qui fait du droit à l'éducation un droit constitutionnel et une mesure d'appoint importante de la campagne "Vers une société plus intelligente aux Fidji".

Le Royaume considère que le décret sur la violence domestique est un développement important. Nous souhaitons saisir l'occasion de la présence du Président de la Cour suprême de Fidji pour lui demander l'état de mise en œuvre de ce décret.

Pour conclure, le Maroc voudrait présenter les recommandations suivantes:

- 1- de rendre la Commission des droits de l'homme et de lutte contre les discriminations conforme aux Principes de Paris.
- 2- de mettre en place des programmes d'assistance technique pour renforcer les capacités nationales de Fidji dans le domaine des droits de l'homme.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**